

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

SEPTEMBRE 2021



L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, qui a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération.

Le contexte de crises sanitaire, économique et sociale dues à la covid-19 a mis en évidence les rôles déterminants des pouvoirs publics pour répondre à l'urgence et pour gérer les effets de la crise dans le quotidien des habitants et des usagers de notre territoire. Les conséquences de ces différentes crises ne sont pas encore toutes connues, mais le creusement des inégalités, notamment sociales mais aussi d'accessibilité, de mobilité ou encore environnementales est un élément déjà certain et que nous devons lutter avec force et conviction.

Par ailleurs, la relance économique doit également se poursuivre et se faire au plus proche des territoires afin d'être la plus efficace et efficiente possible. En complément des mesures prises pour faire face à l'urgence que nous avons connu, nous nous engageons aujourd'hui, aux côtés de l'Etat dans la construction de l'économie de demain.

C'est pourquoi, la MEL s'engage aujourd'hui dans un Contrat de Relance et de Transition Energétique reposant sur 3 piliers : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Cet outil nous permettra ainsi d'amorcer la mutation vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan sanitaire, écologique et productif, en articulation avec les divers outils déjà existants, tels que le Plan Climat et transition énergétique (PCAET) et le Projet Stratégique de Transformation Economique du Territoire (PSTET). Ce sont au total 26 actions qui constituent ce programme ambitieux que nous avons construit de concert avec l'Etat et qui serviront de ligne directrice pour les 6 années à venir.

La Métropole Européenne de Lille constitue un territoire qui peut et doit être au rendez-vous des transformations qui s'imposent, en s'appuyant sur les politiques menées localement, que ce soit en faveur de l'économie, de lutte contre les changements climatiques ou encore de cohésion territoriale. C'est ainsi un rôle proactif qu'entend jouer la MEL pour participer pleinement à ces transitions, en tenant compte de l'identité et de la diversité de son territoire.

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille

SOMMAIRE

| | |
|-----------|---|
| 7 | LE CONTEXTE |
| 11 | LES OBJECTIFS |
| 15 | PLANS D' ACTIONS |
| 16 | AXE 1 - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE ET DURABLE |
| 22 | AXE 2 - COMPÉTITIVITÉ, EMPLOI ET CULTURE |
| 25 | AXE 3 - COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE |



LE CONTEXTE

Dans le cadre du plan de relance national « France Relance », la Métropole Européenne de Lille s'engage conjointement avec l'Etat dans la mise en place d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

LE CRTE, C'EST QUOI ?

Présenté le 3 septembre 2020 par le Premier ministre, le plan de relance national « France Relance » constitue une réponse contra-cyclique au choc macro-économique et conjoncturel induit par la crise sanitaire et aux restrictions d'activité qu'elle a imposé. Celui-ci constitue par ailleurs un important plan d'investissement pour bâtir la France de 2030.

La vocation de ce plan de relance est d'amorcer la mutation vers un nouveau modèle de développement résilient, sur le plan sanitaire, écologique et productif. Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et collectivités territoriales. Sa déclinaison, au sein même des territoires représente une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. La vision long terme que porte le plan de relance repose en effet sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économique, sociales, climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, compétitive et solidaire.

C'est pourquoi, afin d'accélérer la relance, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de

Transition Ecologique (CRTE). Cet outil stratégique représente la traduction d'un projet de territoire mis au service de la relance. La transition écologique et la cohésion territoriale sont les fondements de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux.

UN PROGRAMME SUR-MESURE, QUI REPOSE SUR LES GRANDES DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES

Ainsi, la Métropole Européenne de Lille a mené une réflexion stratégique, tenant compte des spécificités et richesses de son territoire pour co-construire, de concert avec l'Etat un programme ambitieux et cohérent pour concourir activement à la relance. Ce programme comporte 26 actions reposant sur les grandes dynamiques métropolitaines. Le CRTE témoigne de la volonté forte de la MEL de mobiliser les politiques menées localement dans le cadre du projet de mandat, au service de la relance, pour atteindre les objectifs fixés par l'Etat.

Ce contrat cadre devra permettre de renforcer l'économie métropolitaine. **Le volume d'investissement prévisionnel est de 472,9 M€ sur la période 2021-2026, dont 223,5 M€ de crédits portés par la MEL.**



PARC D'ACTIVITES
LA LANIERE

LES OBJECTIFS

Le CRTE a pour objectif de mobiliser l'investissement public comme levier de la reprise économique, notamment sur les années 2021-2022. Ainsi, en s'appuyant sur le projet de mandat, cet outil traduit l'ambition commune de la MEL et de l'Etat d'apporter une réponse forte aux conséquences de la crise liée à la COVID19 sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille. En renforçant le soutien au tissu économique et à l'emploi, et en plaçant au cœur de leurs actions la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale, l'Etat et la MEL ont souhaité créer un programme volontariste, s'appuyant sur les outils et projets de la MEL. Le CRTE décline ainsi les priorités convergentes de l'État et de la Métropole Européenne de Lille pour agir dans trois domaines.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE ET DURABLE

Tout d'abord, la transition énergétique, écologique et durable du territoire métropolitain, qui s'inscrit à la fois dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial de la MEL et dans la volonté du Gouvernement d'évoluer vers une société décarbonée d'ici 2030. Cet axe est divisé en 5 orientations qui visent à :

- améliorer la performance énergétique et environnementale du bâti résidentiel et tertiaire ;
- préserver la ressource en eau et la biodiversité, développer la nature en ville et l'agriculture urbaine ;
- réduire la demande en énergie, moderniser les infrastructures d'assainissement et de gestion des déchets ;
- s'appuyer sur la requalification des logements vacants, le traitement des friches et espaces dégradés pour limiter l'artificialisation des sols ;
- développer les mobilités actives et les transports collectifs.

COMPÉTITIVITÉ, EMPLOI ET CULTURE

L'État et la MEL partagent par ailleurs l'ambition de transformer la crise en opportunité pour le renforcement de la compétitivité. Ils agissent ainsi de concert en faveur de la compétitivité, de l'emploi et de la culture, en mettant en œuvre des actions, dans le cadre du CRTE, qui s'articulent autour de 3 axes permettant de :

- **soutenir les entreprises de la Métropole Européenne de Lille ;**

- **sauvegarder l'emploi, notamment des jeunes, et anticiper les mutations économiques ;**
- **soutenir la culture et son patrimoine par la modernisation des équipements et la valorisation du patrimoine architectural et remarquable.**

COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE

Enfin, l'État et la MEL œuvrent pour la cohésion territoriale et sociale. Ils s'engagent à améliorer les équilibres territoriaux en apportant un soutien particulier aux communes Gardiennes de l'eau et en poursuivant la transformation déjà engagée des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cet axe a pour objectif de soutenir la relance et l'investissement au sein du bloc communal et d'assurer la mise en œuvre et la poursuite des dispositifs existants en s'appuyant sur 4 orientations qui visent à :

- **améliorer les équilibres territoriaux en soutenant la relance et l'investissement au sein du bloc communal ;**
- **œuvrer à un meilleur fonctionnement du marché locatif privé et lutter contre la hausse excessive des loyers ;**
- **prévenir et lutter contre la pauvreté ;**
- **favoriser l'inclusion numérique et la digitalisation de l'action publique.**



PLAN D'ACTION



AXE 1 - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE ET DURABLE

La Métropole Européenne de Lille, en tant que quatrième métropole de France, se doit de contribuer à l'atteinte des objectifs internationaux, européens et nationaux en termes de réduction des émissions de GES.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) métropolitain, approuvé le 19 février 2021, s'inscrit pleinement dans cette ambition. Le PCAET se situe à la croisée d'un ensemble de politiques métropolitaines structurantes et avec des impacts climat-air-énergie déterminants, notamment les politiques de mobilité et transports, habitat, rénovation énergétique du patrimoine, sécurisation et protection de la ressource en eau, développement économique, aménagement et urbanisme.

C'est donc dans un souci d'effet levier sur l'action métropolitaine en matière de transition énergétique et écologique que s'inscrivent les orientations du Contrat de relance et de transition écologique du territoire (CRTE).

ORIENTATION 1

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU BÂTI RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

ACTION 1

RÉNOVER ÉNERGÉTIQUEMENT LES LOGEMENTS SOCIAUX

L'État et la MEL accompagneront la restructuration lourde de logements sociaux et leur rénovation énergétique. Cela se traduira par une amplification des politiques d'aides au logement, s'inscrivant pleinement dans l'ambition de relance de ce secteur. L'objectif de rénovation énergétique sera donc porté à 8 200 logements par an, ce qui correspond à la transposition à l'échelle du territoire des ambitions nationales en termes de rénovation.

PART MEL : 9 M€
PART ETAT : 9,2 M€

ACTION 2

SOUTENIR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES CO-PROPRIÉTÉS

Le territoire de la MEL dispose d'un parc étendu de 6 000 co-propriétés. Les bâtiments gérés en co-propriété sont souvent considérés comme des passoires énergétiques. Leur rénovation constitue donc la réponse la plus efficace pour renforcer le confort d'habitation des ménages, réduire les factures d'énergie et faire contribuer leurs logements à l'effort de réduction des émissions de gaz à effets de serre. Dans le cadre du CRTE, la MEL et l'Etat conviennent ainsi de massifier le nombre de rénovation. La MEL s'engage ainsi à créer un nouveau dispositif de soutien financier à la rénovation thermique de 600 logements par an qui interviendra en complément des dispositifs déjà existant.

PART MEL : 9,6 M€

ACTION 3

RÉNOVER LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES DE LA CITÉ SCIENTIFIQUE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Achever la réhabilitation des résidences gérées par le CROUS constitue un défi particulier, permettant de préserver une offre accessible pour les étudiants modestes et

boursiers, dans des standards internationaux en termes de qualité de construction, de services et de performance environnementale. Près de 600 chambres considérées comme insalubres, situées sur le site de la Cité Scientifique à Villeneuve d'Ascq feront l'objet d'importants travaux de mise aux normes, qui seront soutenus financièrement par la MEL et l'Etat.

PART MEL : 12 M€
PART ETAT : 11,9 M€

ACTION 4

RÉNOVER ÉNERGÉTIQUEMENT LE PATRIMOINE MÉTROPOLITAIN ET LES BÂTIMENTS PUBLICS DE L'ETAT

En matière de rénovation lourde, la réhabilitation complète par la MEL du bâtiment Pollet sur le site Blanchemaille à Roubaix représente une parfaite illustration de l'ambition d'exemplarité en matière énergétique et environnementale que porte la MEL. Siège historique de la Redoute jusqu'en 2015, situé au sein du berceau de la vente par correspondance, le site Blanchemaille se positionne aujourd'hui comme le support immobilier au développement d'un site d'excellence au service de la filière du e-commerce.

De même, la MEL poursuivra la rénovation énergétique de son patrimoine (Unités territoriales, patinoire, crématoriums...) par des interventions ciblées sur ses équipements. Ces actions « à gain rapide », à faible investissement, mettent l'accent sur une bonne gestion des équipements et une vigilance renforcée vis-à-vis des comportements d'usage. En 2021, l'Etat accompagnera financièrement la MEL dans son programme de rénovation.

Enfin, sur le territoire de la MEL, et dans le cadre du plan France Relance, de nombreux travaux seront financés sur les bâtiments de l'État, et concerneront divers projets structurants tels que :

- la conservation du clos couvert et du système de chauffage sur le site de la préfecture, rue Jacquemars Gielée ;
- la rénovation énergétique de la faculté de médecine de Lille ;
- le rapatriement du site du recueil sur le campus de la cité scientifique de Villeneuve d'Ascq.

PART MEL : 34,9 M€
PART ETAT : 52,1 M€

ORIENTATION 2

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LA BIODIVERSITÉ, DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE ET L'AGRICULTURE URBAINE

Le développement de la végétalisation et de la nature en ville dans un contexte de réchauffement climatique répond à plusieurs enjeux : atténuer l'effet des vagues de chaleur et le phénomène d'îlots de chaleur urbains mais aussi préserver la biodiversité et développer les services écosystémiques. La MEL a déjà engagé des actions ambitieuses en matière de végétalisation, de développement d'une trame verte et bleue, de développement des espaces naturels et de préservation de la biodiversité. Dans le cadre du CRTE, la MEL entend poursuivre et amplifier son action, notamment en structurant une stratégie globale sur ces sujets, qui pourra bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

ACTION 5

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

A l'occasion du processus de révision du plan local d'urbanisme de la MEL, il a été convenu avec l'Etat, du caractère primordial d'une meilleure protection de l'aire d'alimentation des champs captants du Sud de la métropole, orientation stratégique qui a été traduite effectivement dans le PLU 2.

Ce choix en faveur de la protection d'une ressource indispensable à toutes activités, qui est un capital précieux pour la Métropole Européenne de Lille, vise à prévenir le risque d'une dégradation tant en quantité qu'en qualité de l'eau sur le territoire métropolitain. Par le CRTE, la MEL et l'Etat confirment leur volonté d'œuvrer à la protection de la ressource en eau, au-delà même des outils réglementaires pouvant exister en matière d'urbanisme et de règles environnementales ou relevant de la protection de la santé publique.

ACTION 6

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, RECONQUÉRIR LES COURS D'EAU ET DÉVELOPPER LA TRAME VERTE ET BLEUE AINSI QUE LA VÉGÉTALISATION EN VILLE

Que ce soit dans le développement des espaces naturels métropolitains, de la trame verte et bleue, de la nature en ville, de la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels et la prévention des risques naturels, la MEL développe une expertise et des projets concrets qui concourent tous

aux objectifs ambitieux fixés par le PCAET en vigueur sur le territoire métropolitain.

La reconquête des cours d'eau est notamment identifiée comme une priorité, qui permettra notamment d'accroître :

- la maîtrise du risque d'inondation ;
- la qualité des milieux aquatiques ;
- l'amélioration du cadre de vie ;
- le renforcement de l'attractivité de la Métropole.

Pour ce faire, un ambitieux programme pluriannuel d'investissement est en cours d'élaboration et s'appuiera sur 44 projets dont 12 opérations sont d'ores et déjà initiées.

PART MEL : 21,1 M€

PART ETAT : 3,7 M€

ACTION 7

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ET DÉVELOPPER L'AGRICULTURE URBAINE

A travers ses compétences, la MEL intègre, depuis plusieurs années, la dimension agricole dans les politiques publiques métropolitaines. Après l'adoption d'une stratégie globale en faveur de l'activité agricole en 2016, un Projet alimentaire territorial (PAT'MEL) a été adopté en 2019. Un axe est consacré au développement de l'agriculture urbaine nourricière.

Par ailleurs, le dispositif « quartiers fertiles » piloté par l'ANRU, dont la MEL est lauréate depuis décembre 2020, vise un déploiement plus massif de l'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain. Son déploiement sera assuré conjointement par l'Etat et la MEL à l'échelle de cinq quartiers « NPNRU », à Mons-en-Barœul, Hem, Lille, Loos et Tourcoing.

Cet engagement métropolitain au service du « bien être alimentaire » se retrouve également au travers de la dynamique Euralimentaire. Le projet de réaménagement du Palais Rameau à Lille porté par Yncréa Hauts-de-France, s'intègre dans cette dynamique. Dans ce lieu historique, Yncréa Hauts-de-France souhaite développer le premier démonstrateur européen des agricultures et de l'alimentation de demain intégré au quartier. L'Etat soutiendra le projet porté par la MEL, retenu dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers fertiles » pour le réaménagement de ce site.

PART MEL : 2 M€

PART ETAT : 1,1 M€

ORIENTATION 3

RÉDUIRE LA DEMANDE EN ÉNERGIE, MODERNISER LES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT ET DE GESTION DES DÉCHETS

ACTION 8

RÉDUIRE LA DEMANDE EN ÉNERGIE PAR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS ET PAR UN RECOURS ACCRU AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'objectif retenu dans le cadre du PCAET pour l'évolution de la production d'énergies renouvelables dans le territoire de la MEL est de porter la production locale de ces énergies à 11 % des consommations d'énergie finale en 2030, et à 18 % en 2050.

Cet objectif passera par le développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération en lien avec les équipements et bâtiments appartenant à la MEL, aux communes et aux acteurs du territoire et dont la mise en œuvre pourra être soutenue par l'Etat et l'ADEME. La reconfiguration du site de l'Unité Territoriale Lille-Seclin (UTLS), situé à Ronchin en est une parfaite illustration, s'agissant en effet d'une opération exemplaire et pilote en matière environnementale.

La poursuite de la mise en œuvre de l'autoroute de la chaleur, projet d'ampleur qui a pour objectif d'alimenter les réseaux de chaleur de la métropole par le biais de la valorisation des déchets est également une action phare identifiée et qui fera l'objet d'un soutien de l'Etat dans le cadre du CRTE.

PART MEL : 19,6 M€
PART ETAT : 13,6 M€

ACTION 9

MODERNISER LES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT ET DE GESTION DES DÉCHETS

La MEL intervient tout au long du cycle de l'eau dans le cadre de ses compétences eau potable et assainissement : production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et préservation du milieu naturel.

L'assainissement constitue un élément indispensable à la reconquête de la qualité des milieux naturels. C'est pourquoi l'usage de l'eau doit être envisagé dans le cadre d'une gestion globale et équilibrée. Sa bonne gestion tient compte de la préservation des milieux aquatiques et des ressources souterraines en eau. La lutte contre les inondations en milieu urbain joue également un rôle important.

A ce titre, l'Etat soutiendra au titre de la DSIL 2021 les travaux lancés par la MEL pour assurer le raccordement du Hameau

du Transloy à Illies au réseau public d'assainissement collectif. De même, l'Etat soutiendra la MEL au titre de la DSIL 2021 dans la reconstruction d'un double siphon d'assainissement sous la Deûle et situé avenue de Dunkerque à Lille.

Par ailleurs, l'Agence de l'eau Nord-Artois Picardie soutiendra les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le territoire de la MEL, la sécurisation du champ captant d'Emmerin ainsi que l'étanchéification de châteaux d'eau et l'installation de cuves de récupération d'eau.

Concernant le traitement des déchets, un nouveau Schéma Directeur des Déchets Ménagers et Assimilés (SDDMA) a été adopté le 23 avril 2021 et devra permettre une gestion optimisée, moderne et répondant aux enjeux réglementaires sur l'harmonisation et les nouveaux modes de collecte d'ici 2023. Un important budget d'investissement est prévu pour accompagner la mise en œuvre de ce schéma.

PART MEL : 51 M€
PART ETAT : 10,8 M€

ORIENTATION 4

S'APPUYER SUR LA REQUALIFICATION DES LOGEMENTS VACANTS, LE TRAITEMENT DES FRICHES ET ESPACES DÉGRADÉS POUR LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Un aménagement plus respectueux des enjeux climatiques implique de gérer au mieux le foncier métropolitain, en mobilisant davantage les friches urbaines et industrielles. Il s'agit de poursuivre les projets d'aménagement vertueux comme les écoquartiers ou zones d'aménagement concerté.

Le maintien et le développement d'une agriculture urbaine, objet par ailleurs d'engagement des parties, suppose également une action proactive d'identification des terres agricoles de qualité et de protection de celles-ci.

L'Etat et la MEL, en liaison avec la Chambre d'agriculture, conviennent d'une action concertée à l'égard des porteurs de projets destinée à favoriser l'évitement et la réduction, plutôt que la compensation. Ils s'engagent à retenir ce principe d'action pour les projets qu'ils portent.

ACTION 10

LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS PAR LE TRAITEMENT DES FRICHES

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de

revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Pour répondre aux besoins de développement en renouvellement urbain, une stratégie de recyclage foncier, menée conjointement avec l'EPF est présente de longue date sur l'ensemble des territoires, avec un accent plus particulier sur les territoires Roubaisien, Tourquennois, Couronne Nord et Lillois qui concentrent la majorité des friches recensées.

Dans le cadre du plan de relance, l'État a notamment créé un fonds pour aider au recyclage des friches. La Métropole Européenne a déposé plusieurs dossiers de candidature en réponse aux appels à projets.

PART MEL : 3 M€
PART ETAT : 6,2 M€

ACTION 11

REQUALIFIER LES LOGEMENTS VACANTS, DÉGRADÉS OU EN SITUATION DE BLOCAGE

La politique de lutte contre l'habitat dégradé contribue à la requalification et à l'attractivité de l'habitat ancien ainsi qu'à la limitation de l'étalement urbain. La MEL et l'Etat agissent donc, de concert et de manière volontariste, depuis de nombreuses années dans ce domaine.

En dépit des politiques d'amélioration de l'habitat mises en œuvre sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille, des difficultés à traiter certains immeubles vacants et dégradés via les dispositifs incitatifs en place sont constatées. Les situations de déblocage complexe requièrent une mobilisation renforcée sur les plans administratif, juridique, puis foncier, avec mobilisation d'acteurs multiples pour obtenir un traitement concret. La réalisation de travaux de réhabilitation s'avère ensuite nécessaire avant de commercialiser ces biens. Il s'agit là du cœur de cible de la mission de lutte contre la vacance et de recyclage des logements en situation de blocage que la MEL a engagé avec le SPLA « La Fabrique des Quartiers » en décembre 2019.

La MEL et l'Etat conviennent d'intensifier ces efforts, en relais, et en appui de la production de logements, pour satisfaire aux objectifs qui seront arrêtés dans le Plan Local Habitat et s'accordent à convenir que la requalification de l'habitat indigne est un levier à activer pour satisfaire cet objectif.

ORIENTATION 5

DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES ET LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Le secteur des transports concentre 40 % des émissions de gaz à effet de serre et 25 % des consommations d'énergie du territoire. Entre 2006 et 2016, la consommation énergétique du secteur des transports a été en augmentation, principalement portée par le trafic routier. La réduction de la part modale de la voiture de 57 % à 47 %, inscrite comme objectif du PCAET, ne sera possible que grâce à un basculement vers les transports en commun ainsi que par la promotion et le développement de modes actifs de déplacement. Pour accompagner de nouveaux usages, la MEL est engagée, à plusieurs niveaux pour favoriser une utilisation plus mutualisée de l'automobile ainsi qu'un verdissement des motorisations.

ACTION 12

RENFORCER L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN SUR LE TERRITOIRE DE LA MEL PAR LA MISE EN ŒUVRE DU SDIT

La MEL a souhaité donner de la visibilité à sa feuille de route en matière de grandes infrastructures de transports collectifs structurants à horizon 2035 à travers l'élaboration d'un projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT), adopté le 28 juin 2019. Soucieuse de préparer l'avenir en investissant au profit de modes respectueux de l'environnement et actrice régionale de la relance économique, la MEL, au travers notamment du SDIT, entend fortement développer de nouvelles liaisons structurantes en transports collectifs.

Ainsi, dans le cadre du 4^e appel à projets national en faveur des transports collectifs en site propre et des pôles d'échanges multimodaux hors Ile-de-France, la MEL a répondu à cet appel à projets pour les opérations suivantes :

- la réalisation d'une ligne de tramway constituée de 4 branches depuis les villes de Seclin au Sud, Hallennes-lez-Haubourdin à l'Ouest, Wambrechies au Nord, et convergeant vers Lille,
- la réalisation d'une ligne de tramway desservant les villes de Roubaix et Tourcoing avec des branches vers Hem au Sud, Neuville-en-Ferrain au Nord, et Herseaux en Belgique à l'Est via Wattrelos ;
- la réalisation d'une ligne de bus à haut niveau de service entre le pôle d'échanges

de 4 Cantons à Villeneuve-d'Ascq et la ville de Lille, - la réalisation d'une ligne de bus à haut niveau de service entre Villeneuve d'Ascq Pont de Bois et Marcq-en-Barœul ;

- le renouvellement des rames des 2 lignes de Tramway existantes et l'adaptation du réseau en conséquence ;
- la réalisation du pôle d'échanges multimodal de Saint-Philibert ;
- la réalisation du pôle d'échanges multimodal de Fort de Mons.

PART MEL : 4,1 M€

ACTION 13

POURUIVRE LE DÉPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la MEL est compétente en matière de création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides. Adoptée en décembre 2015, la stratégie métropolitaine en matière d'électromobilité avait pour ambition de constituer un réseau de bornes de recharge à la fois sur l'espace public et hors espace public.

Si ces objectifs ont été atteints en bonne partie hors espace public (une soixantaine de points de charges installés dans les parcs relais et parking MEL en ouvrage de centre-ville) ainsi que dans le périmètre des communes de moins de 5 000 habitants (une 100aine de points de charges installés depuis 2018), ce déploiement reste à assurer dans les communes de plus de 5 000 habitants.

Au regard de ces nouvelles données réglementaires, technologiques et d'usages des véhicules électriques et hybrides rechargeables, la MEL vise à organiser un changement d'échelle en ce domaine : partant d'environ 400 points de charge actuellement accessibles dans des espaces ouverts au public, l'ambition est d'atteindre l'installation de près de 4 000 points de charge disponibles en 2025 dans les espaces privés « ouverts au public », les parkings de centres- villes et les parcs-relais gérés par la métropole européenne de Lille.

ACTION 14

DÉVELOPPER L'UTILISATION DU VÉLO

La part modale du vélo représente aujourd'hui 1,5 % en moyenne sur la MEL (mais parfois beaucoup plus dans certaines communes, par exemple 15 % à Lille). Conformément aux objectifs du SCOT, il est prévu de porter cette part à 5 % d'ici 2030. En 2016-2020, un premier Plan Vélo doté de 30 M€ d'euros a été mis en œuvre permettant d'augmenter de 120 km le réseau

d'infrastructures cyclables. Les parties conviennent de la nécessité d'investir, pour développer ce réseau sur la période 2021-2026. La MEL poursuivra ainsi le développement qui se fera avec l'appui de l'Etat.

PART MEL : 9 M€

PART ETAT : 2,2 M€

ACTION 15

METTRE EN PLACE UNE ZONE À FAIBLE ÉMISSION (ZFE) ET ENGAGER L'EXPÉRIMENTATION ÉCO-BONUS.

La mise en œuvre progressive d'une Zone à Faibles Emissions qui limitera à terme la circulation des véhicules légers, véhicules utilitaires et poids lourds classés en vignette Crit'air 4, 5 et non classés, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, au sein d'un périmètre composé des 11 communes va intervenir dans les mois à venir.

Dans le cadre du CRTE, la MEL et l'Etat s'engagent à mettre en œuvre la ZFE dans le périmètre ainsi arrêté au plus tard au 1er janvier 2023.

Par ailleurs, la MEL porte le projet expérimental Ecobonus qui vise à contribuer à la réduction des phénomènes de congestion situés en entrée d'agglomération. Ce projet consiste à inciter, en les rétribuant financièrement, une partie des usagers récurrents des infrastructures autoroutières circulant aux heures de pointe, à utiliser un autre mode de déplacement, à covoiturer ou à reporter leurs trajets en dehors de ces périodes critiques.

La MEL et l'État confirment en outre leur engagement de rechercher la mise en place de dispositifs de régulations des vitesses et d'expérimentation des voies réservées en entrée d'agglomération. Pour ce faire, ils s'engagent à viser une mise en œuvre opérationnelle à compter du dernier trimestre 2021.

En outre, sur le réseau routier national non concédé, l'Etat s'engage à déployer des actions visant à améliorer les conditions de trafic et à lutter contre la congestion urbaine.

En dernier lieu, dans le cadre du travail engagé par l'Euro-métropole, l'Etat a porté le sujet de la mise à l'étude d'un contournement Nord-Sud pour les poids lourds de la métropole européenne de Lille aux partenaires belges. Les parties s'engagent à porter et documenter les intérêts de cette hypothèse de travail, dans le cadre partenarial de l'Euro-métropole et dans la continuité des premiers travaux ayant été conduits dans cette enceinte.

PART MEL : 12 M€



AXE 2 - COMPÉTITIVITÉ, EMPLOI ET CULTURE

Transversale et multidimensionnelle, la compétitivité du tissu économique repose pour partie sur la qualité des infrastructures et des services publics. Elle suppose, en particulier, que le territoire et ses acteurs se mettent en mesure de prendre le virage de la société numérique.

Dans ce domaine, l'État et la Métropole Européenne de Lille agissent de manière complémentaire afin de soutenir les entreprises du territoire, de sauvegarder l'emploi et accompagner le secteur de la culture.

ORIENTATION 6

ACTION 16

SOUTENIR LES ENTREPRISES DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

L'adaptation des modèles de développement, en réponse à la transformation de nos façons d'échanger, de produire, de consommer, de développer les compétences et les savoirs et de les partager est un enjeu fondamental.

La Métropole Européenne de Lille doit être un élément moteur, catalyseur de cette adaptation sur son territoire. Le PSTET vient en appui de cette nécessaire adaptation pour accompagner les entreprises, commerçants et artisans et les aider à se relancer et à se transformer. Dans ce contexte, la MEL travaille actuellement à la mise en place d'un contrat de transformation pour les entreprises ainsi que sur un soutien spécifique aux entreprises industrielles.

En termes d'actions immédiates de soutien, l'Etat a initié divers appels à projets et créé plusieurs fonds de subventions mobilisables pour des projets d'investissement qui ciblent prioritairement les projets industriels territoriaux qui possèdent un effet d'entraînement sur le tissu productif, valorisent le capital humain, contribuent à la transformation numérique et à la décarbonation de l'économie.

Des appels à projets spécifiques sont notamment dédiés à l'industrie automobile, l'industrie aéronautique. Dans le cadre du CRTE, sur le territoire de la MEL, l'Etat s'engage à repérer et soutenir les projets éligibles au cahier des charges de ces appels à projet.

PART ETAT : 37,5 M€

ORIENTATION 7

SAUVEGARDER L'EMPLOI, NOTAMMENT DES JEUNES, ET ANTICIPER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

La métropole est historiquement marquée par un niveau de chômage qui s'est longtemps situé au-dessus de la moyenne nationale. En outre, la réalité du chômage, pour de nombreuses familles de la métropole est accentuée par des situations de décrochage scolaire et une durée de chômage de longue durée ou de très longue durée, plus élevée que dans les autres métropoles. Face à ce constat, l'amélioration pour tous de la qualité des parcours vers l'emploi prend une dimension toute particulière et doit faire l'objet d'une réflexion tenant compte de plusieurs facteurs.

ACTION 17

DÉPLOYER LE PLAN 1 JEUNE / 1 SOLUTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MEL

Le marché de l'emploi local se caractérise par une forte proportion de jeunes en situation de recherche d'emploi. L'Etat a, à cet effet, entrepris une action qui vise à privilégier l'accès des jeunes aux dispositifs favorisant la mise à l'emploi dans le secteur marchand afin de privilégier leur insertion professionnelle et développer l'emploi des jeunes dans le secteur non marchand. Au total, ce sont près de 30 M€ de fonds de l'Etat qui sont déployés sur le territoire de la MEL pour trouver, à chaque jeune en recherche d'emploi, une solution. En relais de l'action de l'Etat, dont c'est la compétence, la MEL s'engage à organiser une mobilisation autour d'une convention à conclure avec l'Etat d'ici l'automne prochain, dans le cadre de gouvernance du présent CRTE, pour amplifier les actions engagées, et contribuer à la mobilisation en faveur de l'insertion et de l'accompagnement des métropolitains qui sont éloignés de l'emploi, notamment les jeunes.

PART ETAT : 31,5 M€

ACTION 18

POURUIVRE LA MOBILISATION DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

L'IAE constitue un levier particulièrement adapté aux besoins et aux profils des demandeurs d'emploi les plus éloignés du travail, qui peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

En 2020, 2 280 ETP d'insertion ont été réalisés par les 88 structures d'insertion par l'activité économique implantées sur la MEL permettant à 985 salariés en insertion de connaître une sortie positive, en emploi ou en formation qualifiante.

Afin d'accroître l'offre d'insertion, l'État augmente les moyens qui y sont dédiés permettant ainsi le financement en 2021 de 3 164 ETP sur le territoire de la MEL.

PART ETAT : 47,1 M€

ACTION 19

ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LA MUTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES : ORGANISER LES TRANSITIONS COLLECTIVES ET LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEC)

La nouvelle stratégie métropolitaine en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) s'appuie sur un nouveau cadre d'intervention, sous la forme d'un appel à projets qui doit contribuer à la transition économique, en renforçant l'ancrage des filières d'excellence dans notre métropole. Il vise à développer et soutenir l'emploi au sein des filières d'excellence : santé, textile-matériaux, alimentaire, digital et numérique, cybersécurité, métiers liés au changement climatique. L'appel à projet GPEC est appréhendé à l'horizon du mandat, dans une préoccupation d'amélioration continue qui le fera évoluer d'année en année.

Contribuer à la revitalisation économique des territoires impactés par les restructurations d'entreprises est un enjeu majeur. Le dispositif « Transitions collectives » vise à faciliter les reconversions professionnelles

des salariés dont les emplois sont fragilisés afin qu'ils se positionnent vers des métiers porteurs localement. La MEL, aux côtés de l'État, mobilisera sa connaissance fine du tissu économique local, afin d'abonder la plateforme territoriale, et assurera l'articulation des travaux de la plateforme avec les différentes actions structurantes développées dans le cadre du PSTET, en particulier celles relatives à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP).

PART MEL : 300 K€
PART ETAT : 29,7 M€

ORIENTATION 8

ACTION 20

SOUTENIR LA CULTURE ET SON PATRIMOINE PAR LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET REMARQUABLE

Le plan de relance pour la culture permet une relance par et pour le patrimoine, dans laquelle s'inscrit l'action de la MEL en faveur du patrimoine historique et remarquable de son territoire qui compte 300 Monuments Classés ou Inscrits au titre des Monuments Historiques, 3 villes d'Art et d'Histoire, 4 beffrois inscrits à l'UNESCO, plusieurs Sites Patrimoniaux Remarquables... Le territoire de la Métropole regorge aussi d'un patrimoine moins connu ou monumental, mais tout aussi important car faisant partie intégrante de son histoire : le patrimoine industriel et notamment textile, les fermes, les calvaires...et aussi de nombreux objets d'art, témoins de techniques, de savoir-faire (orgues, carillons, objets liturgiques, mobilier...).

Dans ce cadre, la MEL s'engage aux côtés de l'Etat, comme un acteur fort et incontournable dans le domaine de la protection et la restauration du patrimoine, en appui des communes du territoire, en créant un fonds de soutien en investissement.

PART MEL : 10 M€
PART ETAT : 3,3 M€



AXE 3 - COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE

Le défi de la solidarité est particulièrement prégnant au sein de la Métropole Européenne de Lille où des territoires connaissent des difficultés persistantes, parfois depuis plusieurs décennies, et où les enjeux sociaux sont aigus. La relance doit donc conjuguer accompagnement spécifique des collectivités territoriales, lutte contre l'habitat indigne et la hausse excessive des loyers, soutien massif à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et actions favorisant l'inclusion numérique.

ORIENTATION 9

ACTION 21

AMÉLIORER LES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX EN SOUTENANT LA RELANCE ET L'INVESTISSEMENT AU SEIN DU BLOC COMMUNAL

Par leurs interventions croisées, la MEL et l'Etat souhaitent favoriser des projets contribuant à la fois à la relance de l'investissement local et à l'attractivité des 95 communes de la métropole.

Dans le cadre du CRTE, la MEL s'engage ainsi à mobiliser sa politique de fonds de concours notamment en s'appuyant sur le fonds de soutien métropolitain dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal.

Par ailleurs, la MEL et l'Etat entendent poursuivre leur engagement pour mobiliser leurs politiques sectorielles de façon renforcée et adaptée, afin d'atteindre l'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales dans les 26 quartier, répartis sur 18 villes, qui composent la géographie prioritaire métropolitaine de la politique de la ville. Une attention toute particulière sera également portée aux communes Gardiennes de l'eau.

PART MEL : 10 M€
PART ETAT : 3,3 M€

ORIENTATION 10

ŒUVRER À UN MEILLEUR FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ LOCATIF PRIVÉ ET LUTTER CONTRE LA HAUSSE EXCESSIVE DES LOYERS

ACTION 22

ASSURER LA PLEINE MISE EN ŒUVRE DU PERMIS DE LOUER

Afin de lutter contre l'habitat indigne, de contrôle des normes de décence, de salubrité et de veille du marché locatif, la MEL expérimente, avec 22 communes volontaires, le permis de louer depuis le 1^{er} avril 2019. L'Etat et la MEL s'engagent, par ce CRTE à pérenniser et confirmer leur engagement sur ce terrain, en renouvelant et en opérationnalisant les termes de la convention expérimentale les liant, échue au printemps 2021.

ACTION 23

ASSURER LA PLEINE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'ENCADREMENT DES LOYERS

Le territoire de la Métropole Européenne de Lille, au travers des communes de Lill, Lomme et Hellemme, est depuis le 1^{er} mars 2020 expérimentateur du dispositif d'encadrement des loyers. Dans le cadre du CRTE, la MEL et l'État s'engagent à opérationnaliser le dispositif de mise en œuvre de l'encadrement des loyers.

ORIENTATION 11

ACTION 24

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Au regard des besoins sociaux urgents identifiés sur le territoire métropolitain, un programme d'actions engagé vise à accompagner sur l'année à venir un certain nombre d'initiatives territoriales, en cohérence avec celui mis en œuvre par le Département du Nord. Ce plan s'articule autour de trois principales actions :

- la mobilisation du parc privé à des fins sociales et la sensibilisation des bailleurs solidaires ;
- le développement d'initiatives innovantes pour le déploiement de nouveaux services ou l'accompagnement global des ménages ;
- l'intensification des efforts de résorption des bidonvilles, qui constitue une priorité partagée de cette contractualisation au regard des besoins du territoire.

Par ailleurs, afin de renforcer leurs actions à destination des jeunes en situation de précarité, un volet « jeunesse » est mis en place par le biais de 4 actions :

- la subsistance alimentaire ;
- le numérique ;
- le renforcement des aides à la mobilité ;
- l'accès durable au logement.

En complément, la MEL et l'Etat conviennent de la nécessité de mobiliser leur foncier pour répondre aux besoins forts qui existent sur le territoire métropolitain en matière d'accueil de publics au mode de vie communautaire.

PART MEL : 804 K€
PART ETAT : 869 K€

ORIENTATION 12

FAVORISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE ET LA DIGITALISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

La dématérialisation totale des services au public en 2022 fait du numérique le préalable de l'accès aux droits. La densification de l'usage et du recours au numérique nécessite de façon concomitante de travailler à la limitation de la vulnérabilité des systèmes d'information. L'augmentation significative des cyberattaques tant dans les entreprises que dans les administrations, les universités, les hôpitaux est préoccupante.

En réponse, la MEL et la Région des Hauts de France se sont engagées en faveur de la création d'un cyber-campus ayant pour vocation de développer et proposer des solutions innovantes adaptées aux PME/PMI et aux Communes.

ACTION 25

ACCÉLÉRER L'APPROPRIATION DES NOUVEAUX USAGES ET SERVICES NUMÉRIQUES

L'inclusion numérique est un impératif nouveau de l'action publique. C'est pour cela que le plan France relance de l'Etat consacre un investissement exceptionnel pour accélérer l'appropriation par tous les français des nouveaux usages et services numériques.

Certaines collectivités, à l'instar de la MEL, sont d'ores et déjà largement engagées dans des projets de transformation numérique et sont ainsi en 1ère lignes sur ce défi. La mobilisation du fonds « transformation numérique des territoires » permettra d'accélérer cette transition numérique. L'Etat s'engage à accompagner et soutenir les projets qui pourront être présentés par la Métropole Européenne de Lille dans ce cadre, ou par les communes de la métropole.

PART ETAT : 800 K€

ACTION 26

POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DES « FRANCE SERVICES »

Afin d'améliorer la relation des usagers de la MEL aux services publics, l'État poursuivra son soutien au développement des France Services. Pour répondre à l'objectif de l'Etat de création de 11 « France Services » sur le territoire de la MEL, seront ainsi déployés, sous réserve de leur labellisation, les projets suivants :

- l'association Interfaces, rue Faubourg de Béthune à Lille (avril 2021) ;
- le bureau de poste de la Chapelle d'Armentières (juillet 2021),
- la maison de quartier des 3 ponts à Roubaix (octobre 2021) ;
- le CCAS de Seclin (octobre 2021) ;
- le CCAS de St André-lez-Lille (octobre 2021) ;
- le point information jeunesse de Loos (octobre 2021) qui intégrera ensuite le QPV des Oliveaux après l'achèvement des travaux liés au NPNRU (d'ici 2023-2024) ;
- le CCAS de Mons-en-Barœul (janvier 2022) ;
- le bureau de poste de Wervicq sud (janvier 2022) ;
- le bureau de poste Lille Bois-Blanc (janvier 2022) ;
- le bureau de poste de Tourcoing La Bourgogne dans le cadre du NPNRU (fin 2022) ;
- une France services itinérante sur le canton d'Annœullin (fin 2022).

PART ETAT : 180 K€

Yohan Engel
Conseiller Communication du Président
Responsable du service presse
yengel@lillemetropole.fr
+33 (0)3 20 21 21 23 / +33 (0)6 82 13 57 26

Emilie Green Leduc
Attachée de presse
eleduc@lillemetropole.fr
+33 (0)6 30 46 35 96

Agathe Lavalée
Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
+33 (0)6 30 46 40 17

Clémence Tesson
Attachée de presse
ctesson@lillemetropole.fr
+33 (0)6 30 46 23 35



2, boulevard des Cités Unies - CS 70043
59040 Lille Cedex
Tél : +33(0)3 20 21 22 23
lillemetropole.fr